

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARTRES : Séance du MERCREDI 6 AVRIL 2022 – 18 heures 30

L'an deux mil vingt-deux, et le six avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Liliane ANDRÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 17 Février 2022
- Délibération sur le compte de gestion 2021
- Délibération sur le compte administratif 2021
- Vote des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales
- Délibération sur l'affectation du résultat
- Délibération du vote du BP 2022
- Détermination des primes du personnel pour 2022
- Aide pour les populations victimes – action Ukraine
- Questions diverses

Etaient présents : ANDRÉ Liliane ; FROMONT Denis ; DUEZ Marie-José ; BERGAMINI Patrick ; RAMEZ Valérie ; LOCHU Jean-Paul ; SCHORTZEN Mélissa ; DENDIEVEL David ; BERTELOOT Guillaume ; LEDIEU Isabelle

Absents excusés BLONDEL Jean-Louis ; JACQUEMIN Amandine ; FLOQUET Laurent ; FLOQUET Coralie

Absent :

PROCURATIONS : BLONDEL Jean-Louis à DUEZ Marie-José ; JACQUEMIN Amandine à FROMONT Denis ; FLOQUET Laurent à BERGAMINI Patrick

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Il est 18 heures 30 minutes.

SECRETAIRE DE SEANCE : Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur BERGAMINI Patrick.

Madame le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et questions diverses :

Pas d'observation.

DELIBERATION 2022-08 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2022

Madame le Maire donne lecture du Compte rendu du conseil municipal du 17 Février 2022, compte rendu transmis aux membres du conseil municipal, et demande si celui-ci appelle des remarques. Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le compte rendu de la réunion du 17 Février 2022 est approuvé.

DELIBERATION 2022-09 - Délibération sur le compte de gestion 2021

Le compte de gestion présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 538 319,52 €
Recettes : 669 062,63 €
Résultat : 130 743,11 €
Résultat 2020 : 448 327,67 €
Résultat Cumulé : 453 753,55 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 337 536,41 €
Recettes : 469 602,86 €
Résultat : 132 066,45 €
Résultat 2020 : -299 406,43 €
Résultat cumulé : -167 339,98 €
Report recettes : 91 221,58 €
Report dépenses : 29 661,50 €



Madame le Maire donne lecture du compte de gestion 2021 dressé par Monsieur RIGAUT Romain, Inspecteur des Finances Publiques.

Les conseillers sont ensuite appelés à délibérer sur l'Approbation du compte de gestion 2021 de Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal d'ARTRES (Nord), réuni sous la Présidence de Madame ANDRÉ Liliane, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ; Considérant que les comptes sont bien établis ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1ER JANVIER 2021 au 31 DÉCEMBRE 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation unanime : 13 POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le Compte de Gestion 2021 est approuvé.

DELIBERATION 2022-10 - Délibération sur le compte Administratif 2021

M DENIS FROMONT Premier Adjoint, présente le compte Administratif 2021.

Madame le Maire quitte la salle ; elle ne prend pas part aux débats ni au vote, celui-ci s'établit sur 12 VOIX (dont 3 procurations)

M DENIS FROMONT donne lecture des chiffres du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame ANDRÉ Liliane, Maire, du Budget primitif ainsi que les décisions modificatives de l'année considérée : le compte administratif se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 538 319,52 €

Recettes : 669 062,63 €

Résultat : 130 743,11 €

Résultat 2020 : 448 327,67 €

Résultat Cumulé : 453 753,55 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 337 536,41 €

Recettes : 469 602,86 €

Résultat : 132 066,45 €

Résultat 2020 : -299 406,43 €

Résultat cumulé : -167 339,98 €

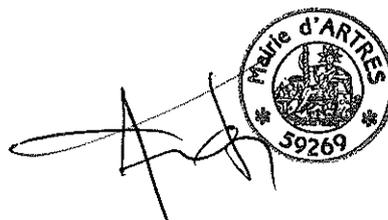
Report recettes : 91 221,58 €

Report dépenses : 29 661,50 €

Monsieur Denis FROMONT 1^{ER} Adjoint, demande si ces chiffres appellent des précisions ou questions. Ensuite, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 et il est procédé au vote :

A 12 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION le Compte Administratif 2021 est adopté.

Madame le Maire réintègre sa place, prend connaissance du vote et remercie le Conseil Municipal.



DELIBERATION 2022-11 - Vote des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité Locale et de la suppression de la Taxe d'Habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis 2021 du Transfert du Taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Madame le Maire propose de reconduire les taux 2021 pour 2022 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.20%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.08%

Le produit fiscal attendu est de 279 847 € pour ces taxes.

Puis il est proposé au vote :

Approbation unanime : **13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :**

Le Conseil Municipal décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition 2022 des taxes directes locales
- D'appliquer pour 2022 les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.20%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.08%
Pour un produit fiscal attendu de 279 847 €.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. H.', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire d'ARTRES' at the top, a central emblem, and the number '59269' at the bottom.

DELIBERATION 2022-12 - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Commune d'ARTRES
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2021

Le 6 Avril 2022, réuni sous la présidence de Madame le Maire

Vu l'instruction M14

Vu les Budgets de l'exercice 2021 Approuvés

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	Exercice 2021	RESULTAT COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT					
Dépenses		337 536,41 €		29 661,50 €	
Recettes		469 602,86 €		91 221,58 €	
RESULTAT	-299 406,43 €	132 066,45 €	- 167 339,98 €	61 560,08 €	- 105 779,90 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		538 319,52 €			
Recettes		669 062,63 €			
RESULTAT	323 010,44 €	130 743,11 €	453 753,55 €		453 753,55 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER	BP2022	453 753,55 €
AU		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		105 779,90 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		347 973,65 €
Total affecté au c/ 1068 :		105 779,90 €
Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002)		347 973,65 €
Déficit investissement à reporter (ligne 001) Excédent investissement à reporter (ligne 001)		167 339,98 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits, et ont signés les membres présents.

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote de l'Affectation du résultat :
A 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION




DELIBERATION 2022-13 - Délibération du vote du BP 2022

Madame le Maire donne lecture du projet du budget primitif 2022, de l'affectation du résultat et détaille les chapitres de la section de fonctionnement, ainsi que les opérations d'investissement, les travaux et achats prévus ; les explications et détails ont été donnés lors de la réunion préparatoire du budget en date du 31 Mars 2022 mais des précisions complémentaires sont apportées.

Les subventions aux associations seront délibérées lors d'une prochaine réunion.

Le budget primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 994 227,00 €
Section d'investissement : 772 462,52 €
L'excédent global cumulé est de 453 753,55 €
Il est affecté au compte 1068 : 105 779,90 €
Excédent reporté de fonctionnement au 002 : 347 973,65 €
Déficit reporté d'investissement au 001 : 167 339,98 €

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote :

A 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Le BP 2022 est adopté.

DELIBERATION 2022-14 Détermination des primes du personnel pour 2022

Madame le Maire rappelle qu'en 2021 l'enveloppe était de 12 000 €

Madame le Maire propose après échange une enveloppe identique pour 2022 soit 12 000 €

Après délibération, le conseil municipal décide à 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION, de fixer l'enveloppe globale allouée pour la prime annuelle du personnel au titre de l'année 2022 à 12 000 €.

DELIBERATION 2022-15 Aide pour les populations victimes – action Ukraine

Face à l'actualité, Madame le Maire rappelle la situation dramatique et difficile des populations civiles face à la guerre en Ukraine.

Un échange avec le conseil municipal évoque les différentes situations et les aides possibles :

La sous-préfecture de Valenciennes nous a communiqué une possibilité d'action avec le FACECO.

Le FACECO est un **Fond ACTION** Extérieure des **COLlectivités** territoriales. Il permet aux collectivités territoriales qui le souhaite d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Les avantages sont :

- La garantie que la gestion des fonds sera confiée à des agents de l'état experts dans l'aide humanitaire d'urgence.
- Contribuer à une réponse Française coordonnée et adaptée à la crise.
- L'importance de la traçabilité des fonds versés, vis-à-vis de notre collectivité et des contribuables avec information des actions menées.

Madame le Maire propose une somme de mille euros (1000 €).

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote : A 13 voix POUR dont 3 procurations ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à valider un don de mille euros (1000 €) et signer les documents concernant cette action.

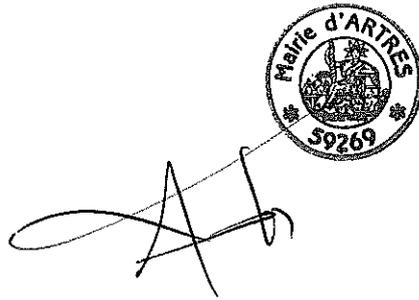
 

Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association d'Art floral est dissoute. Madame BARA, sa présidente nous a informé que l'excédent des comptes de l'association permet de faire un don au CCAS d'Artres et un don à une association caritative.

Madame le Maire fait un point sur l'organisation des élections (présence des élus, permanence le samedi matin pour d'éventuelle procuration).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 40.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. B.', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire d'ARTRES' at the top, a central emblem featuring a tree and a figure, and the number '59269' at the bottom.